



Au sommaire

- Editorial
- En bref...
- Les ampoules LED
- Les déchets sauvages
- L'empreinte du numérique
- Le velours des nos jardins
- Envoi
- Rien de bien grave...
- Mots croisés & Adhésion
- **DOSSIER : Achat VAE**

Edito

La COP26 a été l'occasion d'annoncer des chiffres chocs. Le défi qui se présente est de l'ordre du jamais vu. Les 20 prochaines années sont déjà écrites, quoique nous fassions sur les émissions ; nous travaillons donc dorénavant pour les 20 années suivantes. Si nous stoppions la totalité des émissions de CO2 demain matin, nous atteindrons de toute façon une augmentation de 1.5°.

Zones inhabitables, enjeux migratoires, crises alimentaires seront les principaux impacts visibles d'ici la fin de notre siècle.



Ce n'est plus un sujet qui ne concerne que les scientifiques et par conséquent nos politiques, la prise de conscience de chacun d'entre nous est maintenant bien requise. Arrêt total du charbon, « relance » de la filière nucléaire, développement des énergies renouvelables, sont au cœur des débats.

Le pilier central de la transition, c'est surtout de

réduire notre consommation d'énergie.

Au delà des objectifs et les engagements pris par les gouvernements. Que peut-on faire ? Transports, habitat sont par exemple deux secteurs où nous avons beaucoup à faire et où chacun d'entre nous peut agir.

Isolation de l'habitat, chauffage, anticiper un changement de véhicule et passer à l'électrique, limiter la surconsommation, les opportunités foisonnent.

Ce sera sans oublier les collectivités territoriales qui se doivent d'agir, d'informer et d'encourager nos démarches.

Nous reviendrons plus en détail sur ces sujets cruciaux dans nos prochains numéros et tenterons d'apporter un éclairage sur les énergies renouvelables et des solutions "accessibles" et indispensables pour notre avenir.

SB

En bref...

400 000 m³ de terres inertes vers Thoiry.

Les permis d'aménager établis par les maires d'Autouillet et de Thoiry ont été finalement retirés ou ajournés, devrait-on dire. Selon ces derniers, ce n'est que partie remise puisqu'ils souhaitent relancer une nouvelle procédure tout en invitant « les bobos parisiens à retourner à la capitale»*. On le voit, le sujet reste bien d'actualité. Ces centaines de milliers de tonnes de terre passeront-elles par les Mesnuls ? La question reste donc toujours posée.

(* selon "Toutes les Nouvelles" d'octobre 2021)



Requalification de la RN 10.

Les travaux d'aménagement de la RN 10 entre Trappes et l'Artoire se dérouleront jusqu'en 2028 avec des pics d'activité et des perturbations plus ou moins sensibles. Nous restons donc vigilants sur ce dossier qui ne devrait pas être sans incidence sur la quiétude de notre village. Généralement, les aménageurs prévoient des tracés de délestage en cas de besoin mais la petite voix du GPS n'est pas toujours d'accord et propose ses propres alternatives parfois bien contrariantes.



RD 191 à Mareil le Guyon.

La restauration de l'église Saint-Martin de Mareil-le-Guyon initiée par la Fondation du Patrimoine a débuté mi 2021, les travaux de réfection intérieure commenceront en 2022 pour se poursuivre jusqu'en 2023. Aux abords, depuis le 27 mai 2021, la circulation a été largement contrainte et l'on constate la présence d'un feu de circulation alterné. La prochaine réouverture totale au trafic de ce tronçon, une fois encore, nous inquiète. Libérés, les contingents d'automobilistes reprendront leur cours et notre village sera plus encore soumis à l'incessant vacarme que nous dénonçons depuis si longtemps. Peut-être serait-il opportun de se rappeler le bien insuffisant arrêté limitant la traversée de notre commune sur cet axe par les poids-lourds et d'envisager son application.



Pièce d'eau à l'entrée des Mesnuls

Appréciée des pêcheurs et des promeneurs, aussi esthétique et intégrée à notre paysage fut-elle, la pièce d'eau de l'entrée des Mesnuls est un ouvrage technique, assez récent d'ailleurs. Elle est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure (SIAMS) présidé par M. Hervé Planchenault, sous l'égide du Comité de Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (COBAHMA) qui assure la cohérence de l'ensemble des programmes concernant la Mauldre. L'activité de ces entités se déploie dans le cadre de la loi sur l'eau de 1992 à l'origine du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) dont les missions sont, entre autres, d'améliorer la qualité de l'eau, de gérer la ressource en eau, de redonner vie à la rivière et de protéger la population des inondations.



Un récent appel d'offre concernant les travaux de sécurisation du « barrage » des Mesnuls par le remplacement du dispositif de vidange et la pose d'un grillage anti-fouisseur (ainsi que d'autres travaux sur la commune de Montfort l'Amaury) se clôt ce mois-ci. Des travaux seront donc entrepris sur l'étang dans les prochains 24 mois.

Bois de Grosrouvre

Il y a quelques semaines la population de Grosrouvre (qui, soit dit en passant, signifie : gros chêne) est alertée et ébranlée par l'abattage d'une parcelle boisée de sa commune. L'émotion fut exprimée par les habitants et deux associations locales ; le maire de Grosrouvre, M. Yves Lambert, a prononcé un arrêté interruptif de travaux interdisant les coupes, déjà opérées pour l'essentiel, et, surtout, le déplacement de grumes en vue de leur quantification.

L'exploitation des forêts répond au complexe code forestier récemment mis à jour (27 nov. 2021) où, entre autres, les opérations de coupe sont codifiées. La zone concernée est un Espace Boisé Protégé (EBP) qui consacre le sol à l'usage forestier mais n'en interdit pas l'exploitation. En revanche, le lopin s'inscrit dans la « forêt de protection pour cause d'utilité publique » de Rambouillet ce qui requiert l'autorisation du Préfet avant tout abattage. Ce qui fut fait.

Le territoire de la commune de Grosrouvre s'étend sur environ 12,5 Km² dont 40 % sont boisés, il n'est donc pas étonnant que la forêt y soit exploitée. Dès lors, la suspicion réside dans la quantité et la qualité des coupes effectuées. JADE (Jonction des Associations de Défense de l'Environnement), à laquelle appartient la SDM, a été conduite à porter plainte contre X auprès du Procureur de la République, nous vous tiendrons informés des suites qui seront données à cette affaire.

Sachez enfin que la forêt est soumise à une fiscalité bien particulière incluant l'exonération de l'IFI (remplaçant de l'ISF) de 75% à 100% et des droits de succession à concurrence des trois quarts de leur montant. Touchons du bois, peut, de temps à autre, s'entendre différemment...



Elle brille depuis 120 ans.

Parfois l'exaspération vient de petites choses. Il y a quelques années, nous avons été nombreux à bénéficier d'ampoules gratuites subventionnées par le Ministère de l'Environnement. Annoncées, alors, économiques et d'une longévité hors pair,

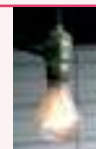


aujourd'hui : elles n'éclairent quasiment plus ou sont tout bonnement mortes. Qu'en penser ?

L'ampoule LED, quelle qu'en soit sa forme, a désormais remplacé nos fragiles et bon marché ampoules à incandescence interdites à la vente depuis 2012. Bien que vendue 5 à 20 fois plus chère, leur consommation d'énergie s'annonçant 80 % plus faible, le jeu en vaut donc la chandelle. Malheureusement, le compte n'y est pas. Trop d'ampoules LED ne tiennent pas leur promesse en terme de

durée de vie. Pourquoi ? C'est tout simplement intentionnel et/ou fabriqué à l'économie ! Rien ne justifie que des composants pouvant durer plus de 100 000 heures ne tiennent que quelques mois une fois arrivés chez nous. Ce n'est, hélas, pas nouveau sur le marché de l'ampoule où l'**Obsolescence Programmée** règne. Nous n'avons rien à y gagner. Ces pratiques commerciales ne sont pas acceptables et vont à l'encontre de toute logique environnementale.

Savez-vous que dans le même temps, une ampoule brille depuis plus de 120 ans, de nos jours sous l'objectif d'une webcam, dans la caserne de pompier de Livermore en Californie ? Vous pourrez la voir à partir du site de la SDM qui y conduit.



Bien qu'imaginée au début du siècle dernier, la LED n'est introduite pour l'éclairage que dans les années 60. Début des années 2000, on la retrouve partout, éclairage public et domestique, téléviseurs, industrie, etc... Elle est appelée à évoluer encore puisque demain, elle s'intégrera davantage à notre mobilier, à l'habitat en général. Deux autres grands axes de développement se font jour : le sanitaire avec l'UV-C2 pour la désinfection et le Li-Fi alternative au WIFI sans émission électromagnétique.

Souhaitons que l'obsolescence programmée ne vienne pas compromettre un avenir aussi brillant.

Des déchets, encore des déchets.

Bien que hors des limites de la commune, on l'a encore vu récemment ; un matelas et un canapé abandonnés le long de la RD 191. Qu'ils proviennent de travaux, d'encombrants irrégulièrement abandonnés, de promeneurs négligents ou étourdis, les déchets volumineux ou non se répandent partout.

Le long d'un chemin, la couche de bébé n'est pas moins coupable que les gravas, elle découle du même laisser-aller. Ce n'est pas qu'une dégradation paysagère, ce sont des atteintes environnementales et souvent sanitaires majeures. Les maires sont compétents, responsables et coercitifs en matière de gestion des déchets. Mais il ne peut leur être attribué toutes les conséquences

des comportements irresponsables et inciviques de tiers, d'autant que les propriétaires des terrains où sont constatés les dépôts partagent cette responsabilité. Alors, sommes-nous tous impliqués ? Oui, bien sûr. La lutte contre les dépôts illégaux est l'affaire de tous et de chacun. Un guide de lutte contre les déchets illégaux de "130" pages, disponible via le site de la SDM, a été édité par le Ministère de la Transition Écologique. Il laisse peut-être trop de place à la définition, au sociologue et à l'exposé d'hypothétiques sanctions, mais, au moins il a l'avantage d'exister.

Que devons-nous faire ? D'abord, avoir la sagesse de limiter nos propres déchets. Ensuite, nous assurer qu'ils

suivent un processus d'élimination normal, légal. Enfin, signaler en mairie (mairie@lesmesnuls.fr) ou auprès de la Communauté de Communes (accueil@ccc.fr) toute présence de déchets délictuels ou suspects. Ce n'est pas de la délation, c'est de la protection/prévention de notre espace commun.



Eugène René Poubelle
(1831-1907)

*Il y a sacrifié
son nom,
sachons en
faire bon
usage.*



L'empreinte du numérique

Sans trop faire de bruit, la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France a été promulguée le 15 novembre dernier. Son intérêt premier réside, sans doute, dans la reconnaissance de l'incidence du numérique sur l'environnement. Aujourd'hui on estime à 3 % (2 % en France) l'impact du digital sur les Gaz à Effet de Serre (GES).



Nous comprenons tous l'apport de la prothèse numérique sur nos capacités de mémoire, de calcul et d'analyse, il en va de même de son action favorable sur nos tâches administratives ou productives répétitives et pénibles. Il est donc heureux que le législateur français, précurseur en ce domaine, se soit penché sur ses potentiels effets

indésirables avant même qu'ils ne deviennent trop préjudiciables.

C'est ainsi que la nouvelle loi porte son regard dans cinq directions :

- Faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique,
- Limiter le renouvellement des

terminaux,

- Développer des usages écologiquement vertueux,
- Promouvoir des centres de données et des réseaux moins énergivores,
- Promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires.

Bien que sorti des laboratoires il y a plus de 70 ans, le numérique n'est pas encore mature, les progrès à venir sont immenses notamment en matière de stockage et de réseau. Sa participation à la réduction des GES va s'avérer fondamentale. Sachons simplement ne pas reproduire l'exemple du marché du papier qui dans le même temps a étonnamment connu une croissance quasi linéaire de plus de 450 %.



Le velours de nos jardins

A Noël, tu nous manques, précipitation qui ralentit notre course. Quand tu es là, regarde comme tu embellis nos routes, nos champs, nos plaines. Bien sûr, tu nous donnes de la peine, amie du vent et du gel, mais on sait que tu nous aimes. Tu réjouis les enfants, épates le visiteur du lointain, repeins nos jardins, gorges les fissures dévoreuses d'énergie au toit de nos chaumières et, pour plus d'intimité, tu installes le silence. Pour autant, tu parles, tu parles beaucoup. Tu nous racontes la visite de ce voisin, le chemin de ce lapin et la course de ce chevreuil. Tu nous dis les vestiges du repas de l'oiseau. Tu chantes chaque pas qui t'accompagne.



froide, te prendre à la main ne dure jamais bien longtemps.

Puis ce sont les adieux. Hormis quelques souvenirs, rien ne restera de ton passage nébuleux.

Parfois, nous allons te chercher tout là haut, là où toujours tu nous attends. On t'y retrouve tout aussi enjoué mais, tu le sais aussi bien que nous, tu n'es pas vraiment la même avec ton quelque chose d'artificiel.

Tu le vois pourtant, quand tu pars, tout le monde, les arbres et les toits en tête, te pleurent.

Bien qu'iris, jasmin et camélia honorent ton arrivée, tu restes

Alors, l'année prochaine, reviens, nous aussi on t'aime.

L'objet n'est pas ici de distribuer abusivement de pompeux satisfecits mais notre Village nous tient à cœur et puisque notre libre expression nous l'autorise, en tant qu'habitants de la commune, nous souhaitons saluer trois heureuses initiatives locales. Croyant ou non, force est de constater que la préparation de l'église pour les fêtes de Noël fut brillante et raffinée. La décoration du sapin de Noël cette année a tenu son rang. Enfin, et bien entendu, la mise en œuvre et l'assiduité dans la conduite du centre de vaccination est simplement remarquable. Nous souhaitons donc, en cette période de vœux, ajouter nos chaleureux remerciements à celles et ceux qui, de près ou de loin, y ont participé.

Rien de bien grave. Pourtant...

Pas d'électricité aux Mesnuls ! Ça arrive, et, mis à part sur la durée de vie de nos appareils électroniques, les conséquences ne sont guère dramatiques. Détrompons-nous !

Une heure et demie du matin, coupure de courant. Dans le noir, Solange, sans lumière, sans téléphone, sans internet, sans wifi, sans appel d'urgence, sans alarme, etc... se sent bien seule, allongée sur le tapis qui vient d'amortir sa chute, sans gravité cette fois-ci.

Pas d'électricité, nous prive de la « Box-internet » et par conséquent du téléphone qui désormais y est relié. C'est d'autant plus critique que beaucoup d'entre nous ne bénéficient pas non plus d'une très bonne qualité de réception « mobile ». Alors que faire ?

Le plus simple et le moins couteux : installer un mini onduleur (ou Mini UPS 12v) entre l'adaptateur d'alimentation 12 volts et l'entrée d'alimentation 12 volts de votre Box-internet. C'est tout ! En cas de coupure, ce dispositif garantira une alimentation continue et stabilisée de votre box pendant une à deux heures. Il se rechargera par lui-même une fois le courant rétabli. Le téléphone fonctionnera, le wifi également pour ceux qui l'utilisent.

Prix de l'appareil (livré) : entre 22€ et 50 € chez Amazon, entre 16€ et 30€ chez Aliexpress. Temps d'installation 5 minutes, pas de trou, pas d'outil.

Désormais Solange se sent bien moins vulnérable.

Pourquoi un tel message dans SDM- Informations ? Tout simplement parce

que la vie parfois ne tient qu'à un fil... autant faire qu'il reste connecté.



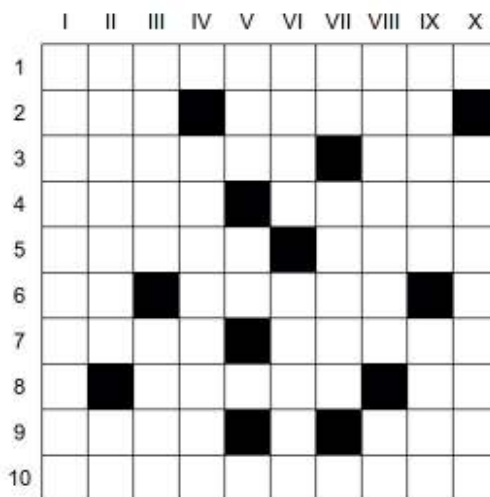
Ce type de conseils vous intéresse. Faites-le nous savoir à contact@sdm-lesmesnuls.fr



Mots croisés (force 3)

HORIZONTAL :

- 1) La notre est Française.
- 2) On y forme l'élite. Ancêtre.
- 3) Tension. Souvent, bel ou pourri.
- 4) Levée ou grève. Pour Ferré, ça l'était.
- 5) Suppôts d'andouilles. Serre beaucoup.
- 6) Rayon. Département.
- 7) 100 centavos. Tour lubrique.
- 8) Le paradis en a, dit-on. Quatre.
- 9) Sur la portée. On s'y habille comme on veut.
- 10) Met des sous de côté.



VERTICAL :

- I) Grand, petit ou bon, parfois d'entreprise.
- II) Pas libre. Exclamation.
- III) Un exclu. Division de pièce.
- IV) Pas la peau lisse !
- V) Protection qui file. Un.
- VI) Sable mouvant ou prénom. Niche funéraire.
- VII) id est. Sherry ou vinaigre.
- VIII) Queue en suisse. Tout comme pour le 9.
- IX) Extrémiste. Nous.
- X) Marc (trois mots).

Nous allons en voir le bout. Assurons-nous d'y arriver ensemble.
Continuons d'observer les gestes simples de prévention.



Bulletin d'adhésion ou de renouvellement

Pour soutenir ou participer aux actions de la SDM, rejoignez-nous en adressant ce bulletin d'adhésion complété ou en le déposant dans la boîte des associations :



SAUVEGARDE DES MESNULS

Mairie des Mesnuls
6 Grande Rue
78490 Les Mesnuls

Venez en famille
(un bulletin par adhésion)

Je soussigné(e)

demeurant à

N° téléphone e-mail

✓ Membre actif : 17,00 €

✓ Adhérent Jeune : 5,00 € (de 15 à 23 ans)

✓ Membre bienfaiteur : 35,00 €

Souhaite adhérer ou renouveler son adhésion à l'association « Sauvegarde des Mesnuls » ci-joint notre règlement* de € pour l'année en cours.

* par chèque à l'ordre de la SDM

Signature

le/...../.....

